



Conseil Municipal
Jeudi 23 février 2023 - 20h
Salle du Conseil - Mairie

Présent(e)s :

Sébastien MARIE—Laurent FONTANIER—Pauline LACHIVER-KERGOAT—René CHEVER—Marie Anne GUILLERM—Thomas GALL—Aline COAT—Delphine SAUBAN—Stéphanie MORVAN—Maëldan CORRE—Christelle L'HURIEC—Pascal MOGUEROU—Amandine GOURVES

Absent(e)s/excusé(e)s :

Marie ROBAIL donne procuration à Sébastien MARIE
Baptiste MESSAGER donne procuration à René CHEVER

Ordre du jour

1) Présentation par Monsieur LE SCOUR, Architecte de l'avant-projet sommaire des travaux de rénovation de la salle de sport

Toute l'enveloppe du bâtiment est amiantée (murs extérieurs, intérieurs, toiture). Au départ, l'hypothèse était de conserver les murs. Finalement, le choix a été fait d'enlever ces murs extérieurs et intérieurs amiantés pour ne garder que la structure et la dalle de la salle. Il s'agit d'une structure en portiques et demi-portiques (pour les vestiaires). Le constat est bon : la charpente est en bon état, elle peut être conservée. Pour correspondre aux normes sismiques, il faut renforcer la charpente : cela peut nous permettre de prévoir en plus des panneaux photovoltaïques sur le versant sud (prise en charge par le SDEF). Il faut aussi calculer le poids de la toiture en prenant en compte les isolants, permettant d'isoler la salle sans la chauffer. La seule partie chauffée sera les vestiaires.

Des renforts de la charpente seront à installer pour supporter le nouveau poids (ajout de 3 tonnes de métal). Un bardage bois harmonieux sera réalisé en face nord et sur les pignons (comme le collège). Le reste sera en polycarbonate (côté collège, peu visible) et au-dessus des vestiaires. Le haut des pignons (façades est et ouest) sera en transparence pour gagner de la lumière. L'entrée de la salle se fera par la façade nord et l'entrée des vestiaires se fait par la salle, pour ne pas perdre un espace « couloir ». Il y aura 2 vestiaires de 10 m² avec des sanitaires PMR de 4 m², incluant toilettes et douches. Il y aura des sanitaires sans vestiaires dans l'entrée. Il y aura également dans la moitié de cette extension une partie « rangements » de 50 m² (plus importante qu'actuellement). Les panneaux photovoltaïques auront un petit local technique de 3-4 m². L'installation électrique sera refaite à neuf et l'acoustique sera également traitée à l'intérieur. Des espaces seront intégrés pour la biodiversité (nids d'hirondelles, chauve-souris,).

2) Fonds vert : demande de subventions : Travaux de rénovation de la salle de sport

Fonds pour la transition énergétique. Les communes rurales sont prioritaires pour cette subvention, notamment pour les bâtiments communaux et surtout pour les salles de sports (JO 2024). Travaux éligibles : isolations des murs, des toitures, remplacement des huisseries extérieures, désamiantage, étanchéité du bâtiment...

Demande de subvention votée à l'unanimité.

3) SDEF

- Etude de pré faisabilité d'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la future salle de sports :

Pré-étude technico-économique pour l'installation des panneaux photovoltaïques : l'étude à un coût de 500 euros. La somme sera facturée seulement si le SDEF n'est pas retenu pour la réalisation de la centrale. Le SDEF propose de financer l'installation et la commune comme auto-consomme l'électricité produite.

Etude de pré faisabilité votée à l'unanimité.

- Géoréférencement réseaux éclairage public :

Permet de créer une base de données de l'éclairage de la commune (fonctionnement de l'éclairage public avec ou sans horloge, puissance des ampoules, LED ou non, référencement de tous les points lumineux,). Prestation estimée à

1 050 euros. Facilité pour la commune et pour la gestion.

Géoréférencement voté à l'unanimité.

- Convention audit énergétique du bâtiment de la salle polyvalente/salle foyer/logements locatifs :

Passée dans le but d'économie et de confort des bâtiments (études sur l'état actuel des bâtiments et sur comment les améliorer d'un point de vue thermique, énergétique,). Etude réalisée par le SEDF, reste à charge de 1 170 euros (2/3 pris en charge par le SDEF).

Audit voté à l'unanimité.

4) Morlaix Communauté : convention de prestations de service—entretien des réseaux et ouvrages d'eaux pluviales

Convention pour 3 ans. La compétence est à Morlaix Communauté depuis 2020, mais l'entretien, le curage des grilles, des avaloirs, des bassins aériens sont réalisés par les services techniques de Plouneour-Menez, puis sont facturés à Morlaix Communauté (coût total de l'entretien estimé à 4 142 euros).

Convention adoptée à l'unanimité.

5) Cahier des charges de l'association au Fil du Queffleuth et de la Penzé pour l'année 2023

Le bilan 2022 montre que ce qui avait été prévu au budget a été respecté à la lettre, tant dans l'entretien manuel que mécanique. Pour 2023, l'estimation pour 255 heures est de 6 630 euros (avec balisage).

Cahier des charges voté à l'unanimité.

6) Instauration de la taxe d'habitation pour les logements vacants à partir de 2023

Cette taxe a déjà été votée et devait déjà être instaurée en 2024. En la revotant fin février, elle prendre effet dès 2023.

Votée à l'unanimité.

7) Achats de matériels pour le service Enfance-Jeunesse

Délibération permettant de réaliser une demande de subvention auprès de la CAF : achat de matériel pour les camps (tentes, tables). Devis à 697.85 euros (la subvention est de 30% pour un montant minimum de 500 euros d'investissement).

Votée à l'unanimité.